

OCTOBRE NOVEMBRE 2023

LES ECHOS DE CLARA-VILLERACH



bulletin d'informations municipales

EDITO

Ensemble mobilisons-nous pour protéger notre école de la République

Trois ans après l'horrible exécution de Samuel Paty, nous sommes, une nouvelle fois, confrontés à l'horreur. Le 13 octobre 2023 Dominique Bernard, enseignant, a été assassiné, deux autres membres de l'équipe pédagogique et administrative ont été grièvement blessés dans l'enceinte du Lycée Gambetta à Arras.

Le Conseil Municipal vous associe pour adresser à tous les enseignants et professionnels éducatifs un message de solidarité. Nous les assurons que nous sommes à leurs côtés pour défendre avec eux notre école de la République, une école de la formation à l'esprit critique, une école où on enseigne le principe de laïcité contre tous les obscurantismes.

Merci Rémi !

Depuis maintenant près de 3 ans, Rémi a proposé son étal de fruits et légumes chaque dimanche.

Cette initiative, soutenue par la municipalité, a contribué à créer un espace de rencontres à Clara.

Pour des raisons personnelles, Rémi a décidé d'arrêter. Nous le remercions pour son engagement.

Beaucoup le regretteront ainsi que le café du dimanche permettant de discuter avec les élus, d'accueillir les nouveaux.elles habitant.e.s, d'échanger, de débattre autour des actualités locales et nationales.

L'équipe municipale réfléchit à une alternative, complémentaire aux activités proposées par les associations, pour continuer d'animer ces temps de lien social si nécessaires aujourd'hui.

Villages d'avenir

Patrick Marcel et Pascal Ascola ont pu obtenir une brève entrevue avec Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la ruralité lors du 65ème congrès départemental des Maires des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales. Un temps certes court mais utile pour échanger sur les besoins en accompagnement des petites communes. Rendez-vous a été pris avec Thierry Bonnier, préfet des Pyrénées-Orientales, pour inscrire Clara-Villerach dans le programme Villages d'avenir, programme d'ingénierie qui consiste à apporter un soutien aux communes volontaires pour développer leurs projets. Les projets concernés peuvent porter sur le logement, les mobilités, la santé, le patrimoine ou encore le développement économique.



CONTACTEZ NOUS A

commune-de-clara@orange.fr

Mairie de Clara-Villerach

1 rue de la Mairie

66500 Clara-Villerach

Tel : 09.60.43.06.36

Patrick Marcel : 06.73.94.76.36

Stéphane Salies : 06.33.96.54.16

Permanences des élus sur RDV :

A Clara les mardis de 18h30 à 19h30 et le premier samedi du mois de 10h à 12h.

A Villerach le troisième samedi du mois de 10h à 12h salle Polyvalente.

Ouverture du secrétariat Mairie au public les lundis de 9h à 12h

Rejoignez-nous sur notre facebook
Clara Villerach

Abonnez-vous à l'application Panneau
Pocket pour suivre les alertes et infos
pratiques de la mairie

Commissions Intercommunales

Brèves des réunions auxquelles ont participé vos élus

Panneau Pocket s'étend sur l'ensemble de Conflent Canigó

Clara-Villerach a été l'une des premières communes à utiliser cette application pour informer la population. Actuellement, il y a 315 smartphones ou tablettes qui possèdent Clara-Villerach dans leurs favoris, à titre d'exemple cela représente 2200 lectures pour le mois de septembre 2023.

La Communauté de communes Conflent Canigó, l'ensemble des 45 communes membres, le Canal de Bohère publient désormais sur l'application Panneau Pocket. Vous y retrouverez de nombreuses informations que nous ne relaierons pas afin de ne pas surcharger d'informations le Panneau Pocket de la commune.

Pour accéder à l'ensemble des informations il vous suffit d'enregistrer dans vos favoris les pages qui vous intéressent.

Commission Développement économique

ZAE de Vinça : La commission a étudié l'attribution de terrains sur la nouvelle Zone d'Activités Economiques de Vinça (Lot 10 à la Sci Barthomeu, éleveurs de Mosset, Lot 13 à la Sas Maçonnerie Oliveira, Lot 17 à Emmanuel Kriger artisan chauffagiste, Lot 12 à la Sas Charpente du Canigou). Ces nouvelles attributions permettent de maintenir 36 emplois sur le territoire et contribuent à la création de 16 nouveaux emplois.

OCMACS : La commission a examiné les propositions de subventions liées à l'investissement par les artisans et commerçants du Conflent : 3 000€ pour la Sarl Ponsimon en vue de l'aménagement du nouveau restaurant L'Orri Place de la République à Prades, 3 000€ pour l'atelier El Nadia Caerou à Py, artisan potier en vue de la modernisation de l'atelier et l'acquisition d'un four électrique, 3 000€ pour la Sarl Cabeza Paye, laboratoire prothésiste dentaire à Prades en vue de l'acquisition d'une nouvelle usineuse.

Le Conseil communautaire réuni le 28 septembre a adopté ces propositions.

Inventaire Zone Activité Economique : Compétence de la Communauté de communes depuis la loi climat et résilience, un inventaire de l'état parcellaire a été réalisé et a permis d'identifier les propriétaires d'unités foncières en friche. Le nombre de parcelles vacantes évalué est de 51 dont 19 ciblées à vocation économique et 32 à vocation touristique.

Observatoire du foncier économique et agricole : Lancé en juin 2022, ce nouvel outil permet de disposer d'une connaissance dynamique de la réserve foncière économique ou agricole et favorise la remise sur le marché de locaux vacants et parcelles en friche.

Augmentation taxe foncière

Plusieurs d'entre vous nous ont interpellés sur l'augmentation de la taxe foncière. Au delà des 7.5% imputables à la décision du Gouvernement, cette augmentation n'est pas due à une décision du Conseil municipal mais à celle du Conseil communautaire pour faire face à un déficit de fonctionnement et d'investissement important. Patrick Marcel qui s'est abstenu lors du vote du budget de la Communauté de communes a demandé que soit rédigée une lettre pour mieux vous éclairer sur les raisons de cette décision.

Taux fiscalité directe locale votés en 2023 par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

en %	Taux voté Taxe sur le foncier bâti	Taux voté Taxe sur le foncier non bâti	Taux voté Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
Libellé de l'EPCI			
1 CC CONFLENT-CANIGO	6,5	3,36	16,74
2 CC DES ASPRES	3,89	2,28	10,3
3 CC ROUSSILLON CONFLENT	3,54	11,49	13,09
4 CU PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE	2	2,05	9,65
5 CC DU VALLESPIR	2	2,13	9,77
6 CC HAUT VALLESPIR	2	3,66	11,96
7 CC DES ALBERES COTE VERMEILLE JUBERIS	2	2,17	9,94
8 CC PYRENEES CATALANES	1,63	3,4	16,6
9 CC SUD ROUSSILLON	1,3	7,85	11,08
10 CC PYRENEES CERDAGNE	0,998	4,16	11,01
11 CC AGLY FENOUILLEDES	0,85	2,88	10,94
12 CC CORBIERES SALANQUE	0	2,48	9,99



Commission Enfance Jeunesse

Cet été, le nombre d'enfants accueillis dans les centres de loisirs de la Communauté des communes a été limité en raison d'un manque de personnel d'encadrement.

En effet, cela fait plusieurs années que sur la période estivale, le service enfance jeunesse rencontre des difficultés de recrutement d'animateurs et d'animatrices.

Si vous avez votre BAFA ou un CAP petite enfance, n'hésitez à postuler auprès de Lydie Lemaire-Giraud, directrice du service enfance-jeunesse (lemairegiraud.lydie@ccconflent.fr).

Sachez que, dès 16 ans, vous pouvez débiter la formation pour obtenir votre BAFA. Cette formation sera entièrement financée par la Communauté des communes Conflent Canigó si vous vous engagez à travailler l'été dans un des centres de loisirs gérés par Conflent Canigó.

Ces contrats d'animateurs saisonniers sont de 35h/semaine rémunérés au SMIC auxquels s'ajoutent 10% au titre des congés payés.

Commission Agriculture

La commission Agriculture a étudié le 5 septembre dernier le lancement de l'appel à candidatures pour la mise en location des parcelles acquises à Eus. Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de communes Conflent Canigó qui souhaite encourager le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et s'engage sur le foncier agricole.

L'intercommunalité propose ainsi la mise en location (bail de 9 ans) de 9580m² sur la commune d'Eus pour une installation ou confortation agricole.

Le montant du loyer est fixé conformément à la catégorie de terres et à l'arrêté préfectoral en vigueur. En cas d'installation, le loyer sera exonéré de manière dégressive les trois premières années.

Un comité composé d'élus de la CCCC aura pour mission de recevoir les candidats, de rendre un avis et un classement.

Toutes les informations complémentaires, cahier des charges et dossier de candidature disponibles sur le site internet : <https://urlz.fr/001J> La date limite de candidature est fixée au **2 novembre 2023 à 20h** !

Le Conseil communautaire réuni le 28 septembre a approuvé cet appel à candidature.

Des membres de la commission ont participé, dans le cadre de la fête des fruits d'Automne à Prades le 7 octobre dernier, à une table ronde sur « L'avenir de l'agriculture dans le Conflent », coanimée avec Terres Vivantes et la Chambre d'agriculture. Une dizaine d'agriculteurs sont venus témoigner de leur vécu et de leurs idées concernant le renouvellement des générations d'agriculteurs et l'adaptation au changement climatique des fermes dans le Conflent. Une première étape pour ouvrir le débat, se questionner et trouver des leviers pour soutenir un avenir durable de l'agriculture en Conflent.

Canal de Bohère

Dernièrement sur Panneau Pocket a été publiée une cartographie sur le nouveau site <https://canaux-conflent.fr> accessible depuis ordinateur, smartphone ou tablette. Cette cartographie indique le périmètre du canal de Bohère avec toutes les parcelles cadastrales du périmètre irrigué, le linéaire du canal avec ses branches secondaires et ses rigoles principales (complément à venir pour certaines rigoles), les vannes sur tout le linéaire et ses branches secondaires et le linéaire des autres canaux de Prades.

Prochainement, le site sera complété par les horaires d'arrosage.





Réunion citoyenne Obligations légales de débroussaillage

Le débroussaillage est une obligation pour protéger ses biens et ceux d'autrui.

La réunion citoyenne du 19 octobre 2023 a accueilli Frédéric Campredon de l'ONF. Elle fait suite à une première réunion le 30 septembre 2022 à Villerach et aux divers articles parus dans les échos. Elle a permis aux participants de comprendre de façon concrète et pratique les obligations de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé, et ce pour casser les chaînes du feu.

Il est rappelé :

- Le territoire de notre commune est entièrement concerné par l'obligation de débroussaillage.
- **Votre propriété se situe en zone "urbaine"** : Vous avez obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans bâtiment.
- **Pour les propriétés qui se situent en zone "non urbaine"** : C'est aux propriétaires des habitations de réaliser le débroussaillage autour de leur habitation sur un rayon de 50 m. Si le rayon de 50 m autour de l'habitation concerne des parcelles appartenant à d'autres propriétaires, un courrier de demande d'autorisation doit leur être envoyé (modèle téléchargeable sur le site [prevention-incendie66.com](https://www.prevention-incendie66.com)). Si le propriétaire refuse, il s'expose à prendre lui-même en charge la responsabilité de débroussaillage.
- Les voies d'accès aux propriétés bâties doivent être dégagées de toute végétation selon un gabarit de sécurité de 4m de large sur 4m de hauteur pour garantir l'accès aux véhicules de secours.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site <https://www.prevention-incendie66.com>. Vous y trouverez toutes les informations sur l'obligation légale de débroussaillage. En effet,



Le savez-vous ?

Pour le maire de Saint-André, la raison de la propagation rapide de l'incendie qui a ravagé sa commune et de nombreuses habitations est due à une faute de débroussaillage par certains habitants. Il regrette le laxisme de riverains alors qu'en février dernier, puis en avril, il a envoyé un courrier à ses administrés leur demandant de respecter l'obligation de débroussaillage autour de chez eux comme l'impose la loi. Il estime que les personnes qu'il a informées et qu'il a contactées ont leur part de responsabilité dans l'ampleur qu'a pris l'incendie.

L'élue a décidé de porter plainte, pour mise en danger de la vie d'autrui, contre les habitants de Saint-André qui n'ont pas respecté cette obligation.



Pluies intenses méditerranéennes

Campagne de prévention 2023

Dans les Pyrénées-Orientales les épisodes climatiques sont régulièrement intenses et violents. La tempête Gloria, en 2020, avait sinistré plus de 117 communes dont Clara-Villerach.

Aussi, après une période de fortes chaleurs, il nous faut anticiper un risque de puissants phénomènes pluvio-orageux méditerranéens dont les conséquences pourraient être aggravées par la sécheresse des sols.

Afin que chacun s'approprie les bons comportements, vous trouverez ci-contre les bons gestes à avoir en cas de fortes pluies et d'inondations.



Elections européennes: inscriptions listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, les européennes, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de la commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin (le 1er mai).

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour
- jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- de sa qualité de contribuable
- de sa qualité de gérant de société.

Grâce au téléservice, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de votre identité (par exemple votre carte nationale d'identité)
- un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre :

- une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale. Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de la commune en vous adressant au secrétariat de la mairie.





exposition Composteur
collectif Patrimoine
Rémi Clara Domy
Villerach
Bénévoles Vide greniers
Médiathèque Rolande





exposition Composteur
collectif Patrimoine
Rémi Clara Domy
Villerach marché
Bénévoles Vide greniers
Médiathèque Rolande





Budget Participatif : l'édition 2023 est lancée !!

L'année dernière, votre premier choix s'était porté sur l'achat des récupérateurs d'eau de pluie. La commune a procédé aux commandes. Certains récupérateurs ont déjà été installés. D'autres sont en attente de réapprovisionnement par les fournisseurs.

Vous avez un projet pour cette nouvelle édition, prenez contact avec vos élus qui vous transmettront le formulaire. C'est vous qui proposez, c'est vous qui décidez !!

Calendrier

PHASE 1	- Lancement officiel de la communication du budget participatif	Novembre 2023
PHASE 2	- Dépôt par les habitants-es des idées/projets	Jusqu'au dimanche 14 janvier 2024
PHASE 3	- Analyse de leur recevabilité par la commission des affaires générales de la commune	Du 14 au 31 janvier 2023
PHASE 4	- Communication auprès des habitants autour des projets recevables	Du 14 au 31 janvier 2023
PHASE 5	- Votes des habitants-es	Du 01 au 29 février 2024
PHASE 6	- Réalisation par la commune des projets retenus	A partir d'avril 2024

Broyeur collectif

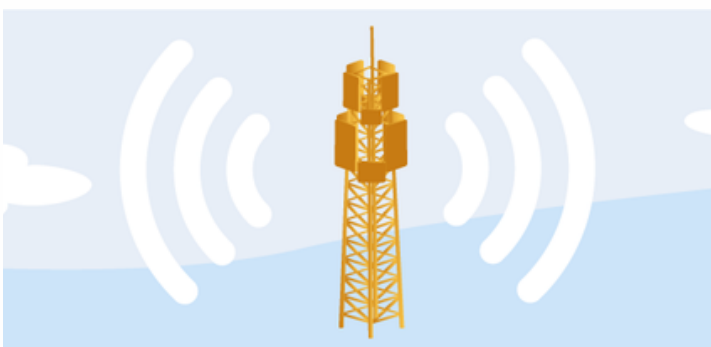
Le projet lauréat du budget participatif 2021 proposait l'acquisition d'un broyeur de végétaux. Le Conseil communautaire du 28 septembre a décidé dans le cadre d'une mutualisation l'acquisition d'un matériel de broyage. Une convention entre la Commune de Clara-Villerach et la Communauté de communes permettra de disposer de ce broyeur plusieurs jours dans l'année. Pour cela, elle s'engage à désigner trois personnes pour suivre les formations nécessaires et obligatoires. La commission des affaires générales réunie le 17 octobre a décidé de faire appel à deux bénévoles qui assisteront l'employé communal pendant les temps de broyage. Deux plateformes de broyage seront localisées une à Clara et une à Villerach.

Réhabilitation du cortal pour la création d'un gîte

Lors de sa séance publique du 5 octobre 2023, l'assemblée départementale a acté l'octroi d'une subvention de 129 569€ qui complète celles de la Région et de l'Etat. L'ensemble des subventions obtenues permet un financement de ce projet à 80%.

Antenne 4G

Le projet de l'implantation de l'antenne 4G sur le relais TDF a été abandonné. Afin de rechercher la solution qui répond aux inquiétudes de certains habitants et au cahier des charges du "New Deal" mobile, une rencontre avec l'équipe projet (agence des Pyrénées, préfecture, Conseil départemental) déterminera une nouvelle localisation de l'antenne à Villerach.





Octobre Rose: Clara-Villerach solidaire « La recherche sauve des vies, elle a sauvé la mienne »

Chaque année, le mois d'octobre revêt une importance toute particulière dans la lutte contre le cancer du sein. L'objectif de cette campagne est de sensibiliser les femmes à l'importance du dépistage et rappeler que plus un cancer du sein est détecté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Aujourd'hui, plus de 3 cancers du sein sur 4 sont guéris grâce au dépistage, qui permet un diagnostic précoce et aux progrès des traitements. Si vous avez entre 50 et 74 ans, tous les 2 ans, vous recevez un courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage gratuit dans le cadre du programme national de prévention.

C'est aussi l'occasion d'inciter les femmes à pratiquer une activité physique, qui contribue à réduire le risque de développer la maladie et le moyen d'éviter les rechutes.

Se surpasser au contact de la nature, c'est aussi s'évader de la maladie. Depuis 2011 la pratique d'activité physique a été reconnue par la haute autorité de santé comme une thérapie non médicamenteuse.

Alors à vos baskets !

Rencontre avec... Rolande Debut, cadre infirmière, secourisme auprès du Conseil des Jeunes, Villerach



Quelle énergie !

Rolande est née en Bretagne et a vécu à Nice. Ses trois enfants apprennent à marcher sur le bitume niçois mais elle souhaite leur offrir un autre cadre de vie plus proche de la nature. Elle arrive donc dans le Conflent, d'abord à Los Masos puis à Taurinya. En 2011, elle se rapproche de sa meilleure amie Véro, elle aussioureuse des randonnées, et s'installe à Villerach.

Rolande virevolte entre plusieurs métiers sans satisfaction : restauration, ménages, accueil... malgré sa vie de famille intense, c'est à 38 ans qu'elle décide de reprendre ses études. Elle passe une licence en soin, obtient le concours d'infirmière et au bout de trois ans et demi d'école à Perpignan elle décroche son diplôme d'infirmière. Elle entre à la clinique Saint Michel de Prades et en 15 ans, elle passe dans tous les services et grimpe tous les échelons. Actuellement, elle est cheffe du service ambulatoire, cadre aux urgences et responsable qualité de l'établissement. Ses enfants sont grands mais ses journées sont encore bien remplies.

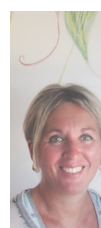
Pourtant, elle trouve du temps pour répondre à l'appel du Conseil des Jeunes. C'est tout naturellement et avec beaucoup de plaisir qu'elle anime deux fois par an un atelier d'initiation aux gestes de premiers secours pour les enfants de la commune :

D'abord parce qu'elle sait l'importance de ces premiers gestes qui sauvent des vies. Elle connaît la peur des gens face à l'accident. Elle dit souvent que c'est en formant dès le plus jeune âge qu'on acquiert des automatismes pour éviter la sidération dans des situations d'urgence. Il y a 15 jours, le petit Camille formé par Rolande, a eu les bons réflexes face à son copain Syan ensanglanté qui avait été percuté en pleine bouche par un retour de l'écureuil à bascule sur le terrain de jeu.

Ensuite parce qu'elle aime participer à la formation de ces futurs citoyens responsables et créer des liens avec eux. Les enfants ne vont pas seulement la chercher quand il y a un blessé. Habitante la plus proche du parc de Villerach, ils leur arrivent de sonner chez elle pour bien d'autres soucis tels que la réparation de leur toupie foudre.

Les enfants savent qu'ils pourront à nouveau retrouver Rolande et son mannequin d'apprentissage au printemps prochain à Clara.

Le Conseil Municipal tient à la remercier pour son engagement auprès des jeunes.





Dominique Faure, ministre chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité



TRAVAUX

Travaux réalisés :

Réfection de la traverse CV6 entre Clara et Villerach, remblai sur la chaussée dégradée rue des mimosas, installation d'un composteur collectif à Villerach

Travaux et projets à venir :

Un nouveau logo pour la commune, un site Internet, nouveaux conteneurs au croisement de la traverse et la RD24

URBANISME

Autorisations de travaux :

- M. Antonio - Samper Albert au 2 rue des Cerisiers à Clara pour l'installation d'un générateur photovoltaïque en toiture
- M. Ayala Emmanuel au 1 rue des Cerisiers à Clara pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- M. Bazzanella Dominique au 4 rue des Chèvrefeuilles à Clara pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

URBANISME : OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

Je veux ouvrir une fenêtre, je veux changer mes fenêtres ou portes, construire un abri de jardin, un garage, installer une piscine, une véranda, poser des panneaux solaires, ... je m'adresse au service urbanisme de la mairie afin d'obtenir un permis ou une autorisation de travaux.

Toute construction nouvelle, tout changement d'affectation ou de consistance doivent être déclarés. Les informations transmises permettront la mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière de taxes locales ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération.

Est considéré comme une construction nouvelle tout bâtiment qui est construit pour la première fois ou en remplacement d'un immeuble ancien qui a été démoli : **j'installe une terrasse, une piscine, une véranda, un abri de jardin, un garage, ...**

Les changements de consistance sont des transformations qui ont pour effet de modifier le volume ou la surface d'un local : agrandissement au sol ou en élévation (je crée un étage supplémentaire), démolition totale ou partielle, transformation d'une dépendance en pièce d'habitation (**je transforme mon garage en chambre**)

Les propriétés bâties sont réparties en plusieurs groupes : habitation, usage professionnel, commercial, industriel ou agricole. Un changement d'affectation est une modification qui fait passer un local d'un groupe à un autre : **je transforme mon local d'habitation en magasin, ou une grange agricole en garage, ...**

Vous devez déposer la déclaration de fin de travaux à la mairie et la déclaration h2 (pour un appartement) ou h1 (pour une maison) auprès du service des impôts **dans les 90 jours de l'achèvement** de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation. Une construction est considérée comme achevée, dès que l'état d'avancement des travaux en permet **une utilisation effective**, même s'il reste encore des travaux d'aménagement intérieur à effectuer. Les constructions neuves, reconstructions et additions de construction bénéficient d'**une exonération temporaire** de taxe foncière bâtie durant les **2 années suivant celle de l'achèvement** (article 1383 du Code Général des Impôts).

Le bénéfice de l'exonération temporaire est conditionné par le respect des obligations déclaratives.

Vous pouvez retrouver tous les renseignements et les imprimés sur le site impots.gouv.fr.

À noter que le défaut de production de la déclaration peut entraîner l'application d'amendes fiscales.





VIE MUNICIPALE ET AUTRES INFOS

Conseil municipal

Le Conseil Municipal est convoqué **le mardi 14 novembre à 18h30.**

Cérémonies du 11 novembre

10h30 : Hommage et dépose de la gerbe à **Villerach**

11h30 : Hommage et dépose des gerbes à **Clara**

12h : Apéritif offert par la municipalité la salle des fêtes

12h30 : Déjeuner aux *Loges du jardin d'Aymeric* sur inscription auprès de Patrick Marcel.

Aide aux activités sportives et culturelles

La municipalité vous rappelle que les enfants de Clara-Villerach peuvent prétendre à des aides financières de la commune allant de 50€ à 150€ selon le quotient familial pour la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle dans le Conflent. Rapprochez-vous du secrétariat de la mairie pour obtenir le formulaire.



Vente de pommes bio

Dimanche 26 Novembre de 9h00 à 12h00 à Villerach, Adama, productrice de pommes bio en Conflent sera présente Place du 8 Mai de 9h00 à 12h00. Vous pouvez passer commande au 06 11 14 81 72.

Adama vous livrera la caisse de pommes, confitures, nectar, ce jour là.

Plantations dans les villages

Dimanche 26 novembre de 9h à 13h, les habitants sont invités à participer à la journée citoyenne de plantations des végétaux fournis par le CD66 et entretien des espaces verts. Une grillade sera offerte aux bénévoles à la salle des fêtes de Villerach.

Bus à 1€

Si vous souhaitez descendre à Prades, vous pouvez emprunter les bus scolaires (priorité aux enfants).

Hypno-relaxation, Clara

Vendredi 27 octobre de 18h30 à 19h30 Céline Bosch propose une séance pour vivre un état de relaxation profond au niveau mental et physique. Places limitées. Inscription au 06 28 34 15 55. 10€/séance





VIE ASSOCIATIVE ET AUTRES INFOS

Halloween aux villages

Mardi 31 octobre- Préparez vous !

Décorez vos extérieurs, sculptez vos citrouilles et armez vous de gourmandises... Monstres, squelettes et autres zombies vont venir sonner à vos portes.

A 18h30 à Clara : Rassemblement à la salle des fêtes de Clara et déambulation des monstrueux garnements dans le village pour récupérer les gourmandises chez les habitants.

A 19h00 à Villerach : Rassemblement à la salle des fêtes de Villerach et marche fantomatique dans les rues du village à la recherche de bonbons à travers les mises en scènes préparées par les habitants. La soirée se poursuivra avec un apéritif dinatoire pour les enfants à la salle des fêtes : préparez des horribles amuses-bouches sucrés, salés, des boissons répugnantes et faites-en profiter tous les petits monstres du village.

Fête du Beaujolais nouveau -Villerach

Jeudi 16 Novembre à 18h30 Sempres Endavant convie les habitants au boulodrome de Villerach, pour célébrer l'arrivée du Beaujolais nouveau cuvée 2023 (à consommer avec modération).



Pères Noël à Clara-Villerach

Samedi 16 Décembre : Arrivée du Père Noël à 15h30 à l'école de Villerach, friandises, cadeaux goûter et vin chaud offert par Sempres Endavant.

A 17h00, arrivée du Père Noël à l'école de Clara avec friandises, goûter offert par le comité d'animation de Clara.

Jour de l'an

Sempres Endavant organise la fête du **31 décembre 2023** à la salle des fêtes de Villerach.

Décès

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris qu'Olivier Canel nous avait quittés le 10 septembre 2023 à l'âge de 65ans et Jean-Claude Baslande le 16 octobre à l'âge de 74 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Information paroissiale

Le 11 novembre à 16h à l'église de Clara, à l'occasion de la Saint Martin, fête patronale de Clara, une messe sera célébrée.

Le 31 décembre à 17h sera célébrée une messe pour la fête patronale Saint Sylvestre à la chapelle de **Villerach**.

